

BLA BLA



BONNE FÊTE DES MÈRES

Parution le 10 mai 2019

Mesdames/ Messieurs

Veillez prendre note que pour alléger notre tâche, dorénavant seules les grandes lignes du procès-verbal seront inscrites dans le journal le BLA-BLA.

Le procès-verbal est inscrit sur le site de la municipalité : www.saints-martyrs-canadiens.ca prenez note que lors de la transcription il est possible que des erreurs se produisent. Le journal n'est pas un document officiel.

DOSSIER ET RÉOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints Martyrs-Canadiens tenue le lundi 1^{er} avril 2019 à 19 h, dans la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village à Saints- Martyrs-Canadiens.

Sont présents : Mme Christine Marchand, M. Laurent Garneau M. Claude Caron, M. Jonatan Roux et M. Gilles Gosselin, lesquels forment quorum.

Absent : Michel Prince

Sous la présidence de M. André Henri, maire.

Est également présente : Mme Thérèse Lemay, directrice générale et elle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

AJOURNEMENT de la séance à 19h05 proposé par Claude Caron, appuyé par Laurent Garneau.

RÉOUVERTURE de la séance à 19H 15

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture, il est unanimement résolu par les conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté, que l'ordre du jour suivant soit adopté, le point varia demeurant ouvert.

1. Ouverture de la séance ;
1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des procès-verbaux du mois mars ;
3. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrit à la liste des comptes
4. Adoption des comptes à payer ;
5. Dépôt de la situation financière **Rapport 2 fois par année** juin et décembre.
6. Rapport des comités ;
 - 6.1 Lecture reconnaissance des bénévoles
 - 6.2 Dossier fibre résolution d'appui à Sogetel
 - 6.3 Projet Mada acceptation du plan d'action
7. Administration ;
 - 7.1 Offre de Sogetel téléphone et Internet
 - 7.2 Personnes nommées pour rencontrer Ham Sud
 - 7.3 Dépôt de la déclaration pécuniaires de Laurent Garneau.
 - 7.4 Lettre assurance
 - 7.5 Congrès 2019 ADMQ 620.00\$ + taxes inscription avant 17 avril
8. Aqueduc et égouts ;
 - 8.1 Réparation réseau d'aqueduc
9. Sécurité publique ;
 - 9.1 Dossier hors cours
10. Voirie ;
 - 10.1 Prolongation garantie de soumission travaux pluvial
 - 10.2 Contrat chemin rue l'Anse
11. Urbanisme et environnement ;
 - 12.1 Congrès Combeq inspecteur
12. Loisirs et culture ;
 - 13.1 Demande fête nationale
13. Affaires diverses ;
 - 13.1 Liste de la correspondance ;
 - 13.2 VARIA

- a) Demande de soumission pour entretien de la pelouse
- b) Balayage de la cour municipal et des rues
- 14. Période de questions ;
- 15. Levée de la séance.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE MARS 2019.

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 4 mars 2019, ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 mars 2019 a été remis aux membres du Conseil Municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté, d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mars 2019 et extraordinaire du 18 mars 2019. De plus, la secrétaire-trésorière est dispensée de la lecture de ce procès-verbal, chacun ayant reçu sa copie avant la séance du Conseil.

4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À

LA LISTE DES COMPTES

Salaire des élus :	3 118.80 \$
Salaire DG :	2 293.68 \$
DAS mensuel :	3 729.58 \$
Bell mobilité	53.99 \$

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de 118 060.06\$ a été présentée aux élus;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

QUE la liste des comptes suivante soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

*****ANNULÉ***** Gesterra / mauvaise impression	(4 845.65)
Gesterra (janvier - traitement matières & février - collecte)	4 845.65
Société Canadienne des postes (Bla Bla)	29.56
Receveur Général du Canada (DAS)	1 098.69
Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 630.89
Société Canadienne des postes (timbres)	678.35
Visa Desjardins (divers achats)	91.18
MRC d'Arthabaska (quote-part / versement #1)	29 782.00
Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts (quote-part	25 709.33
MRC d'Arthabaska (quote-part / versement #2)	4 198.00
André Henri, maire	900.00
Michel Prince, conseiller	369.80
Christine Marchand, conseillère	369.80
Laurent Garneau, conseiller	369.80
Claude Caron, conseiller	369.80
Jonatan Roux, conseiller	369.80
Gilles Gosselin, conseiller	369.80
Bell Mobilité inc. (mars)	53.99
Buropro (mars)	676.29
La Capitale (avril)	914.78
Desroches Groupe Pétrolier (mars)	1 745.74
Épicerie du Coin (mars)	117.74
Entretien Général Lemay (5e vers. déneigement, chemin aqueduc)	3 001.50
Excavation Marquis Tardif inc. (5 vers. déneigement, nettoyer fossés)	18 288.37
Eurofins Environex (mars)	120.15
Gesterra (février & mars)	5 018.32
Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	515.65
Hydro-Québec (salle municipale)	656.20
Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	192.28
Hydro-Québec (quai)	55.24
Hydro-Québec (station pompage / égouts)	487.69
Hydro-Québec (éclairage public / février)	229.18
Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce)	20.05
Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. du Lac)	20.05
Sylvain Beauregard avocat inc. (forfait annuel)	1 724.63
ADMQ (formation: environnement - Drummondville)	363.32
CNESST (ajustement 2018)	129.41

Copernic (relevé sanitaire)	1 807.41
Éditions Yvon Blais (renouvellement code mun.)	169.05
Ville de Disraëli (quote-part / versement #2)	1 229.77
Total du salaire de la D.G. :	2 293.68
Total des salaires & déplacements :	10 892.77
TOTAL :	118 060.06 \$

6. DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE ;

7. RAPPORT DES COMITÉS ;

7.1 LECTURE RECONNAISSANCE DES BENEVOLES

La lecture de reconnaissance des bénévoles est lue par M. Maire André Henri.

7.2 RESOLUTION D'APPUI A SOGETEL

Couverture Internet et cellulaire dans la MRC d'Arthabaska – Appui à Sogetel inc. pour le dépôt d'une demande d'aide financière visant le déploiement de la fibre optique dans les municipalités participantes au projet collectif de fibre optique du territoire

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la MRC d'Arthabaska ont exprimé la volonté que l'ensemble des résidences, des commerces, des industries, des entreprises touristiques et agricoles situés dans les parties rurales des municipalités puissent avoir accès à des services de télécommunications fiables et rapides ;

ATTENDU QU'UN projet collectif de réseau de fibre optique était en réflexion dans la MRC d'Arthabaska depuis 2016 afin de trouver une solution pour améliorer les télécommunications sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE de récentes annonces gouvernementales, tant fédérales que provinciales, annonceraient des programmes d'aides financières destinés aux télécommunicateurs afin de déployer la fibre optique dans les municipalités rurales mal desservies;

ATTENDU QUE la compagnie Sogetel inc. désirerait présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ces programmes afin de brancher les municipalités rurales de la MRC d'Arthabaska ;

ATTENDU QUE la mise en place d'un réseau de fibre optique par Sogetel inc. permettrait une économie significative pour les municipalités en ayant accès à des services qui rencontreraient les exigences minimales établies par le CRTC;

ATTENDU QUE la municipalité de Saints-Martyr-Canadiens reconnaît que l'accès à des services de télécommunications fiables et rapides est un besoin essentiel de nos jours pour assurer le développement des municipalités rurales

ATTENDU QUE le projet aiderait également la région à attirer les familles et les entreprises à s'y établir et à bénéficier des mêmes services que ceux offerts dans les centres urbains;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

QUE la municipalité de Saints-Martyr-Canadiens appuie la compagnie Sogetel inc. dans ses démarches pour obtenir de l'aide financière aux programmes gouvernementaux afin de déployer la fibre optique dans notre municipalité ainsi que dans les autres municipalités de la MRC d'Arthabaska, tel que prévu initialement dans le projet collectif ;

QUE la municipalité de Saints-Martyr-Canadiens demande respectueusement aux autorités concernées d'acquiescer à la demande de subvention adressée par Sogetel;

QUE l'appui de la municipalité de Saints-Martyr-Canadiens soit toutefois conditionnel à ce que Sogetel inc. s'engage à desservir 100 % du territoire de notre municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3 ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2019-2021 DANS LE CADRE DE LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DES AÎNÉS - MADA

ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2019-2021 DANS LE CADRE DE LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DES AÎNÉS - MADA

CONSIDÉRANT que la municipalité s'est engagée par résolution le 11 septembre 2017 à renouveler sa politique des aînés (MADA) dans le cadre de la démarche collective initiée par la MRC d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette démarche la municipalité a mis sur pied un comité responsable composé de citoyens et de Christine Marchand conseillère à titre de représentant de la municipalité;

CONSIDÉRANT que ce comité a déposé un projet de plan d'action qui fait suite à la tenue d'un sondage et d'une consultation publique auprès des aînés qui résident sur le territoire de la municipalité au cours de l'année 2018;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saints-Martyr-Canadiens désire améliorer ses services et ses structures de façon à favoriser la participation des aînés;

Il est proposé et unanimement résolu

QUE le conseil municipal de Saints-Martyr-Canadiens accepte ce plan d'action et s'engage à le réaliser au cours de la période prévue;

QUE le conseil municipal de Saints-Martyr-Canadiens crée un comité du suivi composé des personnes suivantes : : Christine Marchand conseillère, Thérèse Lemay dg, Chantal Picard, Sylvie Charest et Claudette Dupuis.;

QU'UN rapport financier soit déposé à la MRC d'Arthabaska faisant état des dépenses encourues au cours de la démarche incluant le lancement de cette politique dans les délais prévus;

8. ADMINISTRATION ;

8.1 OFFRE DE SOGETEL POUR TELEPHONE ET INTERNET

Attendu que nous avons reçu une offre de la firme Sogetel pour remplacer les téléphones existant par la téléphonie hébergée incluant une licence de postes I.P

Attendu que les cinq (5) téléphones soient remplacés.

Attendu que l'entente pour le service téléphonique est d'une durée de cinq (5) ans.

Attendu que l'entente pour le service internet sera de 20@10Mbps pour une durée de trois (3) ans.

Sur proposition il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les membres du conseil municipal acceptent les deux offres de Sogetel..

Que la directrice générale est autorisée à signer le contrat avec Sogetel.

8.2 PERSONNES NOMMEES POUR RENCONTRER HAM SUD

Sur proposition il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE les personnes mandaté pour aller rencontrer le conseil Municipal de Ham-Sud pour discuter des procédures d'annexion du secteur Dupuis sont André Henri, maire Christine Marchand conseillère et Claude Caron conseiller.

8.3 DEPOT DE LA DECLARATION PECUNIAIRE DE LAURENT GARNEAU.

8.4 LETTRE ASSURANCE

Sur proposition il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les travaux recommander par la compagnie d'assurance soient autorisés.

8.3 CONGRES 2019 ADMQ 620.00\$ + TAXES INSCRIPTION AVANT 17 AVRIL

CONSIDÉRANT que les frais d'inscription, d'hébergement et de repas encourus pour la participation aux assises annuelles de l'ADMQ sont entièrement aux frais de la municipalité des Saints- Martyrs-Canadiens.

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté

Que la municipalité accepte que Madame Thérèse Lemay, directrice générale assiste aux assises annuelles de l'ADMQ qui se tiendra à Québec et que les frais encourus soient à la charge de la municipalité.

Cette résolution autorise le paiement des frais encourus sur présentation des pièces justificatives pour l'hébergement, inscription et déplacement.

9 AQUEDUC ET EGOUTS ;

9.1 REPARATION RESEAU D'AQUEDUC

Le dossier a été discuté à l'atelier travail avec l'inspecteur.

10. SECURITE PUBLIQUE ;

10.1 DOSSIER REGLER HORS COURS AVEC M. RÉAL

TREMBLAY PORTANT LES NUMÉROS N.C.S : 415-17-001350-176 ET N.C.A : 200-09-009783-181

Attendu que la municipalité a reçu une offre de règlement hors Cour du dossier de la Cour d'appel portant le numéro 200-09-009783-181

Attendu qu'après négociations les parties en sont venu à une entente laquelle doit être tenue confidentielle à la demande des deux parties.

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que l'offre négocier entre les parties est accepté par le conseil municipal.

11 Voirie ;

11.1 PROLONGATION DE LA GARANTIE DE SOUMISSION DE T.G.C CONSTRUCTION

Attendu que nous attendons la réponse du ministre pour l’approbation du règlement d’emprunt, avant de débiter les travaux du pluviail dans le centre du village.

Attendu que la garantie de soumission étant rendu a son échéance, nous demandons une prolongation jusqu’au 31 mai 2019

Sur proposition il est résolu à l’unanimité des conseillers présents, le maire n’ayant pas voté.

Que la demande soit transmise à T.G.C Construction pour obtenir une prolongation de garantie de soumission.

11.2 CONTRAT CHEMIN RUE L’ANSE

Attendu que la Municipalité désire acquérir le prolongement de la rue de l’Anse portant les numéros de cadastre 20-B-13 et 21-A-1 dans le Canton de Ham-Sud.

Attendu que les propriétaires sont M. Sylvain Trépanier et M. François Mayrand portant le matricule 2176-73-3333

Attendu que Me Louise Aubert sera mandaté pour préparer le contrat d’acquisition entre les parties.

Sur proposition il est résolu à l’unanimité des conseillers présents, le maire n’ayant pas voté.

Que Me Louise Aubert soit mandaté pour préparer le contrat entre les parties, pour que la municipalité devienne propriétaire du prolongement de la rue de l’Anse.

12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT ;

12.1 CONGRÈS COMBEQ INSPECTEUR

CONSIDÉRANT que les frais d’inscription, d’hébergement et de repas encourus pour la participation aux assises annuelles de la COMBECQ sont entièrement aux frais de la municipalité des Saints- Martyrs-Canadiens.

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté

Que la municipalité accepte que M. Pierre Ramsay, inspecteur municipal assiste aux assises annuelles de la COMBECQ qui se tiendra à Québec et que les frais encourus soient à la charge de la municipalité.

Cette résolution autorise le paiement des frais encourus sur présentation des pièces justificatives pour l'hébergement, inscription et déplacement.

13 LOISIRS ET CULTURE ;

13.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LA FETE NATIONALE

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté

Que la municipalité présente une demande d'aide financière pour l'organisation de la fête Nationale et que Sonia Lemay soit la personne autorisée à organiser cette fête au nom de la municipalité.

14. AFFAIRES DIVERSES ;

Liste de la correspondance ;

14.1 CORRESPONDANCE

1. Invitation Pêche Nicolet 25^e anniversaire
2. Invitation Carrefour des professions
3. MRC d'Arthabaska amène ton événement dans Victoriaville et sa région
4. Plan d'Action MADA MRC
5. Lettre Jean Charles Pelland (projet)
6. Invitation Notre-Dame-de-Ham
7. Tarif Hydro Québec 2019

15. VARIA

15.1 DEMANDE DE SOUMISSION POUR ENTRETIEN DE LA PELOUSE

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que des demandes de soumissions soit demandés et déposer pour lundi le 6 mai 2019 à 16h.

15.2 BALAYAGE DE LA COUR MUNICIPAL ET DES RUES

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que le balayage des rues soit effectué selon les besoins de la municipalité puisque des travaux auront lieu pendant la saison estivale. L'entrepreneur qui sera choisi pour effectuer les travaux devra obligatoirement faire le balayage en utilisant de l'eau pour éliminer la poussière.

Et que le balayage de la cour municipal sera effectué par Entretien général Patrick Lemay.

16. PERIODE DE QUESTIONS ;

17. LEVEE DE LA SEANCE

Proposé par Jonatan Roux à 19h 55

MESSAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Nos heures d'ouverture, sont **le mercredi** de 17 à 19h le dimanche de 10 h à 12.

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour la bibliothèque. Veuillez communiquer avec

Madame Juliette St-Amand Coordonnatrice.



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 280

Municipalité Saints -Martyrs- Canadiens

Règlement; numéro 280

Règlement numéro 280 décrétant une dépense de 404 000.00\$ et un emprunt de 404 000.00 \$ pour construction d'un réseau pluvial sur une partie des rues Principale, Village, Église incluant la réparation de regard et pose d'asphalte sur les rues concernées.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 8 octobre 2018 et que le projet de règlement a été déposé.

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer les travaux de construction d'un réseau pluvial sur une partie des rues Principale, Village, Église incluant la réparation de regard et pose d'asphalte sur les rues concernées. Selon les plans et devis préparés par la firme EXP, portant les numéros VIC-00247050-AO, en date du 2018-08-29., incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par EXP , en date du 2018-08-24, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 527 000.00 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 404 000.00 \$ sur une période de 15 ans et à approprier une somme de 123 000.00\$ du fond général

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Thérèse Lemay dg et Sec-très.

AVIS IMPORTANT AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIEN

Chiens et civisme

Lorsque vous marchez ou courez sur la voie publique avec votre chien, celui-ci doit **être tenu en laisse** en tout temps.

En aucun temps **ils doivent circuler sur les terrains privés.**

D'autre part, veuillez prendre les moyens et dispositions pour que votre chien reste à l'intérieur des limites de votre propriété.

Question de civisme, veuillez ramasser la ou les cartes de visite laissées par votre chien sur la voie publique.

Merci de votre collaboration.



**COLLECTE DES GROS REBUTS
LUNDI LE 27 MAI**



Déjà 1 an

Pour notre 1^{er} anniversaire

Le 25 mai

Nous désirons remercier tous nos clients de votre précieux encouragement en vous offrant ce spécial :

Un prix spécial pour cette occasion. De midi à 15h

1 hot dog à 1.00\$

1 liqueur à 1.00\$

1 petite frite à 1.00\$

Dégustation sur place de nouveaux produits.

Cantine/ Restaurant & Dépanneur.

**POUR PLUS D'INFORMATION,
TÉLÉPHONE :**

819-464-2899

Un souper au méchoui bœuf et porc est servi à tous le 1er samedi du mois. Vous devez réserver obligatoirement. Téléphone 819-464-2889

**Ouverture de l'épicerie du coin 7 jours semaine
Cantine ouverte du jeudi au dimanche**

Menu du vendredi midi pour le mois mai :



Vendredi 3 mai Pâté au poulet



Vendredi 10 mai Saucisses maison



Vendredi 17 mai Pâté Chinois



Vendredi 24 mai Steak de bœuf

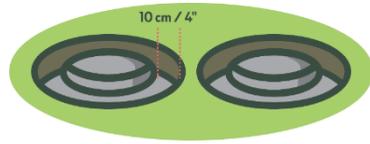


Vendredi 31 mai Burger au Poulet

EMPLOI POUR ÉTUDIANT

**RECHERCHE ÉTUDIANT POUR PRÉPOSÉ À LA
GUÉRITE ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES
HEURES DE TRAVAIL OBLIGATOIRE SEMAINE
DE 30 HEURES AVEC HORAIRE VARIABLE
LES FIN SEMAINES SONT OBLIGATOIRES
REMETTRE VOTRE C/V POUR 3 JUIN À 16H.**

Programme de vidange de fosses septiques dans la MRC d'Arthabaska Dégagement des couvercles



La semaine avant votre vidange, tous les couvercles doivent être dégagés :

- ✓ Retirez la terre, la tourbe et
- ✓ tout autre objet se retrouvant autour ou sur les couvercles;
- ✓ Excavez la terre et la tourbe d'au moins 10cm (4pouces) tout autour des couvercles;
- ✓ Si vos couvercles sont situés sous une galerie, effectuez une trappe d'accès sur le dessus de la structure.

En hiver vous devez aussi assurer ces opérations :

- ❄ Pelletez les couvercles en excavant d'au moins 10cm (4pouces) la neige et la terre tout autour;
 - ❄ Pelletez un chemin d'accès vers la fosse pour l'opérateur;
 - ❄ Assurez-vous que les couvercles soient dégagés pour toute la semaine prévue (en cas de tempête de neige, pelletez à nouveau les couvercles et le chemin d'accès);
- Ouvrez légèrement les couvercles et apposez un petit bâton afin d'éviter que les couvercles ne gèlent en place

UN
PROGRAMME
DE LA



Centre de
prévention
Suicide
Arthabaska-Érable

Parles-en...
Ta VIE est importante!

Vous pensez au suicide ?

Vous êtes inquiet pour une
personne de votre entourage ?

Vous êtes endeuillé par suicide ?

Nous sommes là pour vous!



24 heures par jour • 7 jours par semaine

MRC DE L'ÉRABLE

819 362-8581

MRC D'ARTHABASKA

819 751-2205

PARTOUT AU QUÉBEC

1 866 APPELLE
(1 866 277-3553)

www.cpsae.ca

www.emily-creative.com

Nos services

- Intervention téléphonique (24 heures/24, 7 jours/7)
- Services aux personnes endeuillées par suicide
- Services aux proches d'une personne ayant fait une tentative de suicide
- Activités d'information et de sensibilisation
- Formations

Tous nos services sont gratuits et confidentiels

AVIS DE DÉCÈS



*Recevez nos très sincères
condoléances et l'expression de nos
plus profonde sympathie aux
familles éprouvés.*

Décès de :

**Jeannine Duquette mère de Rachel Cloutier
Samuel Lebrun, père de Samuel Lebrun fils
Marguerite Nolet belle-sœur de Rose-Armande Shank
Chantal Laliberté nièce de Rose-Armande Shank et
cousine des familles Henri et Nolet.**

**IMPORTANT
LE BUREAU MUNICIPAL
SERA FERMÉ LUNDI LE 20 MAI**



DISTRIBUTION DE COMPOSTE ET DE PETITS ARBRES SAMEDI LE 18 MAI DE 9H À 16.



DÉPÔT DE PNEUS USAGÉS SANS JANTES (RIMS) LES PNEUS SEULEMENT SAMEDI 18 MAI

Veillez prendre note qu'une collecte de pneus usagés sans jantes (rims) seront ramassés samedi le 18 mai uniquement. Vous devez venir les porter directement à la municipalité. AUCUN PNEU AVEC JANTES(RIMS) SERONT ACCEPTÉS.

ACTIVITÉS A PRÉVOIR PROCHAINEMENT



Fête nationale le 23 juin



La traversée du Lac Nicolet le 24 août

Préparer vos photos pour le concours de photos à l'automne 2019.



Lancement de la Politique familial le 23 juin

AVIS IMPORTANT

DEMANDE DE PERMIS FEU



Indice d'inflammabilité par SOPFEU est ÉLEVÉ en date du 13 mai 2019 --- Aucun feu sera permis sur le territoire de la Municipalité.

Conditions d'émission de permis de feux sur le territoire de la Municipalité

Prendre note que les permis sont émis pour une (1) semaine seulement et renouvelable automatiquement après la première émission.

Le permis doit être pris en personne au bureau municipal et émis par le gardien des feux de la Municipalité.

Le titulaire du permis doit respecter en tout temps, les conditions suivantes:

- 1,0 le feu doit toujours être sous surveillance;
- 2,0 doit respecter l'indice d'inflammabilité déterminé par la SOPFEU;
- 3,0 ne pas faire de feux si la vitesse du vent excède 20 kmh;
- 4,0 aucun matériaux de construction ne peut être brûlés
- 5,0 si le feu est dans un boisé ou près, le gardien de feu doit en être avisé;
- 6,0 si le feu excède une superficie d'un (1 m²) mètre carré [onze (11 pi²) pieds carrés] et une hauteur de un (1 m) mètre de haut, le titulaire doit en avvertir le gardien des feux de la Municipalité.
- 7,0 les feux dans les foyers doivent être munis d'un pare étincelles.

Si ces conditions ne sont pas respectées, le permis de feux devient nul et caduque.

Prenez note qu'une copie du permis est transmis au chef-pompier de la Régie d'Incendie Inter Municipale des Trois (3) Monts ainsi qu'au préventionniste.

Suivez les capsules mensuelles de prévention des incendies sur [Facebook](#), sur [Instagram](#) ou sur le [site Web](#) du ministère de la Sécurité publique



L'été est à nos portes et vous prévoyez utiliser votre barbecue?

Sachez comment l'utiliser [en toute sécurité](#) !

- Installez votre BBQ à une distance d'un mètre de tout objet ou de toute matière combustible tels que murs, portes, arbres.
- Nettoyez votre BBQ régulièrement afin d'éliminer les graisses susceptibles de s'enflammer.

- Gardez une distance sécuritaire entre vous et l'appareil et ne fumez pas à proximité lors de l'allumage et de son fonctionnement.

Bonjour,

Dans le cadre de sa stratégie de prévention des incendies 2019-2020, le ministère de la Sécurité publique (MSP) et ses partenaires tiennent à vous rappeler quelques conseils de sécurité incendie et vous encouragent, à l'approche de la période estivale, à sensibiliser le grand public à une utilisation sécuritaire du barbecue.

Le MSP vous invite à participer à cette campagne de sensibilisation en partageant la capsule du mois de mai 2019 disponible sur la page [Facebook](#), [Instagram](#) et [Twitter](#) du MSP ainsi que sur le [site Web du MSP](#) où il est possible de consulter l'ensemble des messages de prévention incendie.

Ajoutez l'image de la capsule de prévention que vous trouverez en pièce jointe à votre signature électronique ainsi que ce court texte: Pour en savoir plus, consultez le site Web : <http://bit.ly/2JazP8N>

Abonnez-vous à la page Facebook du MSP et partagez l'information à votre entourage!

*Nous n'héritons pas de la terre de nos parents,
nous l'empruntons à nos enfants. Antoine de Saint-Exupéry*



NOUVEAU! COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Par sa situation géographique particulière, Sts-Martyrs-Canadiens est un milieu privilégié en matière de joyaux naturels, soyons-en fiers! Étant situé sur « le toit du monde », notre territoire comporte exclusivement des cours d'eau et lacs de tête. Le lac Nicolet est à la source de la rivière Nicolet; le lac Rond, le lac Coulombe et le lac aux Canards se déversent vers le Saint François alors que le lac Sunday enrichit la rivière Bécancour. On peut donc dire que oui, nos lacs sont des attraits pour la villégiature, mais aussi des sources d'eau pour un vaste territoire du Québec.

Nous connaissons l'importance de l'eau dans la vie et éprouvons la fierté de partager cette richesse avec respect et dignité. Pour ce faire, nous devons prendre acte du vieillissement de nos lacs et veiller à la qualité de cette eau tant pour les riverains que pour les usagers au Québec.

Au niveau du village, la municipalité travaillera au système d'égouts pluviaux cet été. D'autres gestes responsables sont déjà posés régulièrement par des citoyens, que ce soit par la participation au compost, l'abandon des fertilisants, l'usage de moteurs électriques, le partage de voiture, etc.

Au début de l'hiver, la municipalité a lancé un appel pour former un Comité consultatif en Environnement. Certaines personnes, préoccupées par la cause, ont accepté de relever le défi de travailler à la préservation de notre richesse environnementale et l'amélioration de notre rapport à la nature pour que ceux qui suivront aient aussi une chance de communier avec nos lacs et nos forêts.

Le comité n'est pas décisionnel, mais il peut faire des recommandations au conseil municipal. Bien que des études ont déjà été faites et des pistes de solutions envisagées, nous avons besoin de toutes et tous pour relever ce défi environnemental et nous faisons tous partie de la solution.

Si vous avez des suggestions, idées ou simplement des bons coups dont vous avez été témoins, n'hésitez pas à nous les faire connaître par l'entremise de la municipalité.

Au plaisir de travailler ensemble,

Le Comité consultatif en Environnement de Sts-Martyrs-Canadiens

Claude Caron, Gilles Gosselin, Jonathan Roux, Jean-Charles Pelland,
Giorgio Uehlinger, Jasmin Houle.

Mots cachés sur les mots du printemps

r	e	l	e	n	i	c	c	o	c	f	h	e	r	c	
y	t	f	r	i	o	p	n	j	l	i	u	o	e	u	f
a	t	g	r	e	n	o	u	i	l	l	e	b	a	h	l
a	r	c	e	n	c	i	e	l	s	a	z	x	r	p	i
e	t	a	r	u	e	s	h	n	n	a	m	l	r	l	b
e	r	f	g	t	h	u	a	i	u	r	k	o	o	p	e
b	c	u	i	v	g	f	t	r	n	a	j	k	s	l	l
a	e	h	s	o	l	e	i	l	b	r	g	i	o	u	l
r	i	u	e	e	v	h	n	j	n	r	k	e	i	a	u
u	k	u	h	n	b	g	f	d	r	e	e	v	r	e	l
e	n	b	c	x	i	f	g	r	e	s	d	e	r	s	e
l	a	f	e	u	i	l	l	e	b	g	h	m	k	i	i
f	m	g	e	s	f	h	l	k	u	t	e	s	f	o	v
v	h	f	s	a	w	d	r	e	a	b	e	l	l	e	
p	h	k	l	m	t	r	e	s	d	f	a	s	d	f	h

- | | |
|---------------|-----------------|
| 1. Soleil | 8. Feuille |
| 2. Nuage | 9. Abeille |
| 3. Arbre | 10. Oiseau |
| 4. Fleur | 11. Libellule |
| 5. Chenille | 12. Oeuf |
| 6. Arrosoir | 13. Arc-en-ciel |
| 7. Coccinelle | 14. Grenouille |



PUBLICITÉ

CAMP BEAUSÉJOUR : Tel : 418-458-2646

CONSTRUCTION GÉRALD JUTRAS (RBQ 5671-9313-01)
Téléphone : 819-552-2044

CARRIÈRE SAINTS-MARTYRS ERG
Tel : 819-344-5213

ÉBÉNISTERIE C. SAINT-LAURENT INC.
TEL : 819-740-9283

ENTRETIEN GÉNÉRAL LEMAY (Patrick)
TEL: 819-352-0226

ÉPICERIE DU COIN
TÉLÉPHONE 819-464-2899

Juliette St-Amand
(Vitrail, tissage, tricot)
117, chemin du Lac Nicolet
Saints-Martyrs-Canadiens
(819) 344-5589



Érablière Re Pau
118, chemin du Lac Nicolet
Sts-Martyrs-Canadiens QC G0P 1A1
(819) 344-5589



PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

DRUMMONDVILLE

5224, BOUL. ST-JOSEPH
(QC) J2A 3V9
819 472-3286

VICTORIAVILLE

389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N.
(QC) G6P 1G8
819 751-3286

WARWICK

1, ROUTE 116 E.
(QC) J0A 1M0
819 358-3950

QUÉBEC

C.P 57024
G1E 7G3
418 660-4751

GROUPEDGP.COM